



LES PRODUITS CHIMIQUES ET VOTRE SANTÉ

Que sont les produits chimiques?

Les produits chimiques constituent la base de tout ce qui existe sur Terre, vivant ou non. De nombreux produits chimiques existent à l'état naturel dans l'environnement, par exemple dans l'air, dans l'eau, dans les aliments et dans les habitations. Certains produits chimiques sont synthétiques et sont utilisés dans des articles de la vie quotidienne comme les médicaments, les ordinateurs, les tissus et les carburants. En revanche, d'autres produits chimiques ne sont pas fabriqués de façon délibérée, mais sont des sous-produits de processus chimiques.

De nombreux produits chimiques sont utilisés pour améliorer notre qualité de vie, et la plupart sont sans danger pour l'environnement et pour la santé humaine. Toutefois, certains produits chimiques peuvent être nocifs en certaines quantités, et on ne doit les utiliser que si on est en mesure de gérer les risques potentiels de manière appropriée.

Les produits chimiques sont-ils nocifs pour ma santé?

La plupart des produits chimiques que l'on rencontre quotidiennement ne sont pas dangereux pour la santé, à condition de faire preuve de prudence. Par exemple, le fait de suivre les instructions indiquées sur les produits ménagers permet de réduire grandement l'exposition aux produits chimiques qu'ils peuvent contenir.

Au Canada, il existe de nombreuses lois et normes en vigueur pour nous protéger contre les risques des produits chimiques potentiellement nocifs. Dans la plupart des cas, les doses de produits chimiques présents dans l'environnement sont bien inférieures à la dose nocive. Toutefois, certaines substances peuvent présenter des risques pour la santé humaine dans certaines conditions. Cela dépend du type de substance, de la quantité en question, de la durée et du moment de l'exposition au produit, mais aussi de la voie d'exposition (c.-à-d., dans les aliments, dans l'eau, dans l'air, etc.).

Certaines personnes peuvent être plus sensibles que d'autres à l'exposition aux produits chimiques en raison de leur physiologie, de leurs habitudes, de leur région ou de l'endroit où elles vivent et travaillent. Les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées, entre autres, font partie de ces populations qui sont plus vulnérables aux risques présents dans l'environnement.



En quoi les produits chimiques peuvent-ils nuire à ma santé?

Il arrive que l'exposition à certains produits chimiques entraîne des problèmes de santé graves. Il existe des effets à *court terme*, c'est-à-dire ceux qui se produisent immédiatement après le contact, et à *long terme*, c'est-à-dire ceux qui se déclarent après un certain temps. Les effets à court terme sont souvent dus à un accident ou à une mauvaise utilisation de produit. Il peut s'agir, par exemple, de brûlures ou d'intoxications.

Les effets à long terme font généralement suite à une exposition à des produits chimiques à des doses bien plus faibles sur une période de temps plus longue. Le cancer et les atteintes de différents organes du corps sont des exemples d'effets à long terme. L'exposition à certaines substances au cours des premières phases du développement, chez le fœtus ou le nourrisson par exemple, peut entraîner des anomalies congénitales ainsi que des problèmes du développement mental et physique chez les enfants qui peuvent se poursuivre à l'âge adulte.

Que puis-je faire pour protéger ma santé?

Prenez garde aux risques environnementaux potentiels qui peuvent se cacher chez vous ou dans votre milieu, et prenez des mesures afin de réduire ces risques. Vous pouvez prendre un certain nombre de précautions simples pour vous protéger :

- ouvrez vos fenêtres pour rafraîchir l'air intérieur, car certains articles que l'on trouve dans les habitations rejettent des produits chimiques dans l'air;
- aérez les matelas et les meubles neufs avant de les utiliser, et lorsque c'est possible, choisissez des produits à faible émission;
- si vous vivez dans un quartier ancien dont les conduites d'eau peuvent encore contenir du plomb, faites couler un peu d'eau avant de la consommer pour réduire l'exposition potentielle au plomb;
- assurez-vous que les enfants utilisent uniquement des articles de dessin et de création non toxiques conçus pour les enfants;
- conservez les produits chimiques ménagers dans leur contenant d'origine;
- entreposez les peintures, les vernis et produits similaires à l'extérieur, loin de la maison et dans des contenants adaptés;
- conservez tous les produits chimiques et les pesticides hors de la vue et de la portée des enfants et des animaux, et vérifiez que les contenants protège-enfant fonctionnent correctement;
- utilisez les solvants dans une pièce bien aérée, et ne mélangez jamais des produits chimiques, car certains mélanges peuvent libérer des gaz nocifs.

Les étiquettes où figurent des symboles et des mises en garde présentent des renseignements que vous devez connaître pour utiliser le produit en toute sécurité. S'il y a un point dans les instructions sur l'étiquette que vous ne comprenez pas, communiquez avec le fabricant. Le fait de suivre le mode d'emploi pour utiliser, entreposer et jeter correctement les produits permet de réduire les risques d'exposition nocive. Pour de plus amples renseignements, consultez le site de Santé Canada à :

www.hc-sc.gc.ca

Que fait le gouvernement du Canada pour protéger ma santé?

Le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel pour protéger les Canadiennes et les Canadiens contre l'exposition aux produits chimiques nocifs. Au Canada, la fabrication, l'importation et l'utilisation des produits chimiques sont régies par un certain nombre de lois, notamment la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur les produits dangereux*, la *Loi sur les aliments et les drogues* et la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

En 2006, le gouvernement du Canada a lancé le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en vue de renforcer son rôle dans la protection des Canadiennes et des Canadiens et de leur environnement contre l'exposition aux produits chimiques nocifs. Le PGPC fournit également des subventions à des activités de recherche et de surveillance, dans le but de mieux comprendre les effets des produits chimiques sur la santé humaine.

Le 29 janvier 2009, le gouvernement a déposé le projet de loi C-6, à savoir la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC). La LCSPC proposée est un texte législatif important qui viendrait remplacer la partie 1 de la *Loi sur les produits dangereux* et qui moderniserait notre système de sécurité des produits de consommation en renforçant la capacité du gouvernement fédéral à prendre des mesures lorsqu'un produit de consommation présente un danger pour la santé humaine ou la sécurité publique. Le site Canadiens en santé (www.canadiensensante.ca) fournit de l'information sur ces activités, ainsi que sur d'autres initiatives de promotion de la santé.

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les provinces et les municipalités en vue de contribuer à la réduction des risques découlant des produits chimiques dangereux. Par ailleurs, étant donné que la pollution ne reconnaît pas les frontières, le gouvernement du Canada collabore avec d'autres pays à la mise en place d'une démarche de gestion des produits chimiques sécuritaire qui soit cohérente à l'échelle internationale et régionale.

Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

Pour de plus amples renseignements sur le Plan de gestion des produits chimiques, notamment sur la liste de produits en cours d'évaluation, veuillez consulter le site Web Substances chimiques à l'adresse :

www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca

Pour en savoir plus sur les rappels de produits alimentaires et de consommation, ou pour obtenir de l'information générale sur la santé, consultez le site Canadiens en santé à l'adresse :

www.canadiensensante.ca

Vous pouvez aussi trouver de l'information en matière de santé, y compris sur les produits chimiques, sur le site de Santé Canada intitulé Votre santé et vous, à l'adresse :

www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/index-fra.php